

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mai 2019.**

Présent(e)s : Marie-Agnès BROUILLEAUD, Elisabeth ALEXANDER, Claude SAUVAGE, Anne WAUQUIER, Christian DESREUMEAUX, Philippe MORAND, Virginie CHUPIN, Patrick VERGNOL .

Absents excusés : /

Absents non excusés : Richard DOUGHTY

Secrétaire de séance : Christian DESREUMEAUX

ORDRE DU JOUR

- Chemin de Baudry : désaffectation, aliénation et création
- Chemin des Baudry : enquête publique
- Délibération modificative de budget : annulation d'un titre à la demande de la trésorerie
- Poste secrétaire de mairie : suppression du poste à temps plein et création d'un poste à mi-temps
- Poste de secrétaire de mairie : création d'un second poste à mi-temps

QUESTIONS DIVERSES

- Permanences élections
- Méchoui/inauguration Halle (invitation élus)
- divers

La séance est ouverte à 18 heures 30

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

**Approbation du compte rendu du dernier
Conseil Municipal**

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**Chemin des Baudry : désaffectation, aliénation et
création**

Madame le maire rappelle au conseil municipal les délibérations N° 2018_30 du 02 juillet 2018 et N° 2018_63 du 20 décembre 2018 concernant le chemin des Baudry.

Afin de finaliser le projet concernant le chemin rural des Baudry, il est proposé :

- la désaffectation du chemin existant sur une portion, cette désaffectation sera effective avec la création du nouveau chemin.
- La portion désaffectée sera aliénée au profit de Mr et Mme SCHEUFELE qui acceptent de s porter acquéreurs
- La création d'un nouveau chemin sur la propriété de Mr et Mme SCHEUFELE qui ses sont déclarés vendeurs.

Les raison de cette opération vont permettre la création d'un nouveau chemin qui empruntera un sentier dans les bois, ce sentier sera bien plus intéressant pour les randonneurs : chemin entièrement sécurisé, très ombragé, volet paysager bien plus intéressant et plus agréable, parcours plus long que le précédent.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Chemin des Baudry : enquête publique

Pour faire suite à la délibération N° 2019_15 du conseil municipal de ce jour concernant la désaffectation, l'aliénation et la création d'un nouveau chemin au Baudry, il convient de mettre en place une enquête publique conjointe, pour la désaffectation et l'aliénation d'un chemin rural d'une part et la création d'un chemin rural en remplacement d'autre part.

Il est proposé de :

- Donner mandat à Mme le Maire d'organiser une enquête publique conjointe
- et de choisir le commissaire Enquêteur en l'espèce, M. Jean-Marc DIVINA, commissaire Enquêteur inscrit sur la liste départementale.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Délibération modificative de budget

A la demande de la trésorerie de Bergerac, il est demandé de faire la délibération modificative suivante :

Afin de permettre l'annulation du titre 260/2017, il convient de prendre la délibération modificative de budget suivante :

- Diminution du compte Dépenses imprévues - 022 de 870,00 €
- Augmentation du compte Tite annulés - 673 de 870,00 €

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

Poste de secrétaire de mairie : suppression du poste à temps plein et création d'un poste à mi-temps

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

Secrétaire de mairie

Actuellement à 35h minutes hebdomadaires,

Au motif : demande de la secrétaire de mairie de passer de 35h à 17,5 h

Et propose de créer un nouvel emploi de : secrétaire de mairie d'une durée de 17,5 heures à compter du 1^{er} juillet 2019

Un second poste de secrétaire de mairie à 17,5 h sera créé.

Il est proposé de :

- De supprimer l'emploi de secrétaire de mairie à 35 heures hebdomadaires
- De créer un nouvel emploi de secrétaire de mairie à 17,5heure hebdomadaires
- Qu'après publicité la présente décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019
- De soumettre les modifications ainsi proposées au Comité technique paritaire
- D'autoriser Madame le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire
- De charger Madame le Mairie de la publicité et de l'exécution de cette décision

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

**Poste de secrétaire de mairie : création d'un
second poste à mi-temps**

Vu l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de créer l'emploi suivant :
Secrétaire de mairie à 17,5minutes hebdomadaires,
Au motif : modification du poste de secrétaire de mairie de 35h à 17,5 h à la demande de la secrétaire de mairie en poste, d'où la nécessité de créer un second poste de secrétaire de mairie à mi-temps.

Il est proposé de :

- De créer un nouvel emploi de secrétaire de mairie à 17,5heure hebdomadaires
- Qu'après publicité la présente décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019
- D'autoriser Madame le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire
- De charger Madame le Mairie de la publicité et de l'exécution de cette décision

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : la proposition est acceptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

• Permanences élections : détermination de l'organisation de la permanence pour les élections du 26 mai 2019

• Méchoui/inauguration Halle (invitation élus) : l'inauguration de la halle et le méchoui se tiendront le même jour le vendredi 6 juin 2019 : 18h inauguration de la halle et 19h méchoui

Faire invitation pour les élus

• Menuiserie resto : devis refusé, trop cher par rapport au budget prévu.

• Achat nettoyeur école : devis refusé, trop cher.

La séance est levée à 20 heures 07